

Formulaires communaux pour la validation des projets d'évacuation des eaux de bien-fonds.

Marche à suivre.

Formulaire A1 - Demande de raccordement aux réseaux d'eau

Complété par le requérant, il permet d'initier la procédure de demande de raccordement au réseau d'évacuation des eaux de la commune.

Formulaire B - Demande de permis de construire

Ce formulaire, pré-complété par la commune, fait suite à la demande de raccordement et permet de donner au requérant les informations en possession de la commune (secteur de protection des sources, zone d'infiltration etc...). Il est ensuite complété par le requérant avec les données de son projet d'évacuation des eaux.

Il doit être retourné à la commune accompagné du plan d'évacuation des eaux et de la vérification de la possibilité d'infiltrer les eaux claires, le cas échéant.

Formulaire C - Autorisation du projet d'évacuation des eaux déposé

La commune se prononce ensuite sur la conformité du projet d'évacuation qui, s'il est approuvé, est intégré au dossier de mise à l'enquête publique.

Si il n'est pas approuvé, le projet retourne chez le requérant pour correction.

Formulaire D - Contrôle lors de la construction

Le requérant à l'obligation de faire contrôler son installation d'évacuation des eaux, avant son bétonnage et remblayage. Pour cela, il fait parvenir le formulaire D à la commune, 48 heures au moins avant la date du contrôle.

L'objectif est de contrôler la conformité de l'exécution et de le protocoler via ce formulaire, signé en séance par le préposé communal au contrôle, le requérant et l'entreprise.

Si des correctifs sont à apporter, un second contrôle aura lieu. La liste des documents à fournir pour clôturer le dossier est précisée.

Formulaire E - Validation final de l'installation d'évacuation des eaux

Ce formulaire permet de contrôler si tous les documents demandés ont été rendus par le requérant. Si tel n'est pas le cas, les compléments sont demandés. Si le dossier est complet, le permis d'habitation peut être délivré.

Formulaires communaux pour la validation des projets d'évacuation des eaux de bien-fonds

Tableau de synthèse de la procédure

| Référence du formulaire | Objet | Contenu | Objectif | Remplis par | Envoyé par | Envoyé à |
|-------------------------|--|---|---|---|------------|---|
| Formulaire A | Demande de plan du réseau des canalisations | <ul style="list-style-type: none"> - Coordonnées du requérant. - Adresse de facturation. - Lieu de l'extrait de plan demandé. - Motif de la demande. - Format du plan. - Adresse communale. | <p>Le requérant annonce le projet auprès de la commune avec sa localisation.</p> <p>La commune transmet au requérant les informations sur le réseau communal sous forme de plan.</p> | Requérant | Requérant | Commune |
| Formulaire B | Demande de permis de construire | <ul style="list-style-type: none"> - Coordonnées du requérant. - Donnée générales: zone de protection des eaux, périmètre des égouts, zone d'infiltration, site pollués et normes à appliquer. - Evacuation des eaux polluées: descriptif du projet. - Evacuation des eaux non polluées: description du projet. - Annexes. - Coordonnée de l'entreprise mandatée. | <p>La commune transmet au requérant les informations relatives aux zones de protection des eaux, périmètre des égouts, zone d'infiltration, site pollués et normes à appliquer et se prononce sur le type d'évacuation des eaux claires à privilégier.</p> <p>Le requérant transmet à la commune les informations et le plan du projet d'évacuation des eaux.</p> | <p>Partie 1: commune</p> <p>Partie 2: requérant</p> | Commune | Requérant, qui doit le retourner ensuite à la commune |
| Formulaire C | Autorisation du projet d'évacuation des eaux déposé | <ul style="list-style-type: none"> - Coordonnées du requérant. - Autorisation du projet déposé. - Annexes. | La commune examine le projet déposé et se prononce sur sa validité. En cas de conformité, elle valide le projet, en cas de non-conformité, elle demande sa correction au requérant. | Commune | Commune | Requérant |
| Formulaire D | Contrôle lors de la construction | <ul style="list-style-type: none"> - Coordonnées du requérant. - Obligation de contrôle. - Points de contrôles. - Conformité. - Liste des documents à fournir à la commune une fois le chantier terminé. | <p>Le requérant doit demander le contrôle du chantier 48 heures à l'avance.</p> <p>La commune procède au contrôle de la bienfaisance de l'installation d'évacuation des eaux et se prononce sur sa conformité ou sur les corrections à apporter.</p> | Commune | Commune | Requérant |
| Formulaire E | Validation final de l'installation d'évacuation des eaux | <ul style="list-style-type: none"> - Coordonnées du requérant. - Documents prescrits remis à la commune. - Décision. | La commune contrôle le rendu des documents demandés et clôture ou pas le dossier, ce qui conditionne la délivrance du permis d'habiter. | Commune | Commune | Requérant |